



APPEL A PROJETS ATTRACTIVITE -WISE

Période 2018-2019
Cahier des Charges

Rédacteur : Patrick Plainchault

Fichier : AAP-Attractivité-WISE2017-2019-CDCF.docx

Sommaire

1. Préambule	2
2. Cadre de l'AAP « Attractivité-WISE »	3
2.1. Objectifs de l'appel à projets	3
2.2. Qui peut postuler à cet appel à projets ?	4
2.3. Dépenses éligibles et durée du projet	4
2.4. Dépôt des dossiers	4
2.5. Critères de sélection	5
2.6. Instruction des dossiers retenus	5
2.7. Financement des projets	5
2.8. Suivi, évaluation et Communication	6
3. Contacts	6

1. Préambule

Dans le cadre de son Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2014-2020, la Région des Pays de la Loire accompagne les thématiques fortes de son territoire en favorisant des démarches Recherche – Formation – Innovation (R-F-I). L'ambition du programme **WISE1**, RFI « Electronique professionnelle », vise à faire des **Pays de la Loire et du Grand Ouest une terre d'excellence européenne pour la maîtrise du développement et de la production de Systèmes Intelligents Intégrés pour les marchés professionnels** à l'horizon 2020. Le plan d'actions associé à cette ambition a été validé lors du Comité de Pilotage du 23 octobre 2014 pour une mise en œuvre sur 5 ans.

Le programme **WISE** s'articule autour de quatre domaines d'innovation, véritables passerelles entre les savoir-faire académiques et industriels de la Région (et du Grand Ouest) et le développement de nouveaux marchés et usages :

- **objets connectés** pour les marchés professionnels ;
- **smart sensors** (capteurs intelligents) ;
- **smart power** (énergie pour l'électronique et électronique pour l'énergie) ;
- **matériaux** pour les intégrations hétérogènes.

Fort de la démarche de structuration de la filière électronique régionale et de l'annonce en juillet 2013 de la création du Campus de l'électronique, il a été confié au cluster **West Electronic Network** (WE Network) de porter la feuille de route de cette démarche R-F-I pour la filière électronique professionnelle du Grand Ouest.

Le programme **WISE** regroupe les partenaires suivants :

- **Acteurs de la recherche** : Université d'Angers, Le Mans Université, Université de Nantes, Ecole Centrale de Nantes, ENSAM, IFSTTAR, CNRS

A titre indicatif, les laboratoires de recherche suivants sont partie prenante du projet : IETR, IMMM, IMN, LS2N, IREENA, LAMPA, LARIS, LAUM, MOLTECH-Anjou

¹ **WISE** : West Intelligent Systems & Electronics

- **Acteurs de la formation** : Université d'Angers – dont ISTIA, Université du Maine – dont ENSIM, Université de Nantes – dont Polytech'Nantes, Ecole Centrale de Nantes, ENSAM, ESEO
- **Acteurs de l'innovation** : Angers Technopôle, We Network
- Avec l'aide des **collectivités** : Angers Loire Métropole, Région des Pays de la Loire.

Le programme **WISE** ouvre un appel à projet « **Attractivité** » sur les thématiques scientifiques prioritaires : 'Objets connectés', 'Smart sensors', et 'Smart power' sans oublier les axes transverses matériaux et sûreté de fonctionnement dans l'objectif de renforcer et de dynamiser les équipes de recherche des Pays de la Loire par l'arrivée de nouveaux chercheurs de haut niveau.

Le présent document définit les objectifs et les modalités de l'appel à projets **Attractivité-WISE**.

2. Cadre de l'AAP « Attractivité-WISE »

2.1. Objectifs de l'appel à projets

Le programme **WISE** a la volonté de soutenir le développement des équipes de recherche de ses partenaires en permettant l'arrivée de nouveaux chercheurs de haut niveau en Pays de Loire. L'objectif de l'appel est précisément d'accompagner **l'arrivée sur un poste pérenne** d'un chercheur HDR ou d'un professeur des universités ou d'un directeur de recherche ou éventuellement d'un maître de conférence de très bonne qualité, français ou étranger, à fort potentiel sur le plan international, venant accroître les compétences d'une équipe ou prendre des fonctions stratégiques au sein d'un laboratoire partenaire du programme WISE.

En ce sens, le dispositif n'a pas vocation à soutenir chaque chercheur permanent nouvellement recruté en Pays de la Loire.

Cette intégration doit permettre d'augmenter significativement **la visibilité, le rayonnement et la qualité** des travaux et des structures de recherche ligériennes dans les domaines du programme **WISE**, c'est-à-dire sur l'un des trois axes de recherche suivant :

- **Action 'Objets connectés'** : A l'intersection entre le RFI Numérique et Electronique, cette initiative doit permettre de gagner un leadership au niveau européen sur la thématique des objets connectés dans les marchés professionnels (environnements sévères et/ou critiques) ;
- **Action 'Smart sensors'** : L'ambition visée est de développer et maîtriser la production de capteurs intelligents de nouvelle génération répondant au besoin des marchés professionnels du territoire, depuis le développement de matériaux (hors silicium) jusqu'à l'intégration du système final optimisé ;
- **Action 'Smart power'** : L'action doit permettre d'asseoir une position de leadership sur la thématique de l'optimisation de la production, du stockage et de la consommation d'énergie dans le secteur résidentiel, en particulier dans un contexte d'architectures multi-sources à énergies renouvelables.

Pour mémoire, il est rappelé que l'aspect **matériaux et sûreté de fonctionnement** sont considérés comme **des axes transverses** à ceux mentionnés ci-dessus et sont donc éligibles.

Les projets soumis dans le cadre de cet appel devront absolument s'inscrire dans le périmètre scientifique des axes mentionnés ci-dessus.

Cet appel à projets « [Attractivité-WISE](#) » est ouvert au fil de l'eau sur la **période 2018-2019** et propose un soutien pluriannuel **de 3 ans au maximum** pour accompagner l'installation du chercheur qui sera amené à s'entourer de personnels (allocataires, ingénieurs, techniciens...) et d'équipements supplémentaires.

2.2. Qui peut postuler à cet appel à projets ?

Peut postuler à cet appel tout chercheur répondant aux objectifs exposés en 2.1 et dont l'arrivée est prévue dans un établissement de recherche et d'enseignement supérieur de la région des Pays de la Loire: Universités, grandes écoles, organismes de recherche partenaires du programme [WISE](#) :

- IETR, IMMM, IMN, LS2N (ex IRCCyN), IREENA, LAMPA, LARIS, LAUM, MOLTECH-Anjou, l'IFSTTAR ;
- Ecole Centrale de Nantes, ENSAM, ESEO, les universités : Angers, Nantes et Le Mans.

2.3. Dépenses éligibles et durée du projet

Pour favoriser l'accueil d'un chercheur, le programme [WISE](#) peut financer trois à quatre opérations d'attractivité entre 100 et 150k€ par opération dans la limite d'un budget global de 475k€ sur la période 2018-2019.

Chaque opération peut comprendre à la fois des dépenses de fonctionnement : thèse, post-doc, soutien de programme (frais de mission, organisation de séminaires, etc.); ainsi que des équipements directement liés au projet.

Le soutien sera pluriannuel (3 ans max) afin d'accompagner l'installation du chercheur.

2.4. Dépôt des dossiers

Le projet doit, avant le dépôt officiel du dossier, faire l'objet d'un échange avec la direction scientifique du programme [WISE](#) qui se prononce sur son éligibilité après consultation du service Recherche de la Région.

Le dossier, en rédaction libre, est rédigé par le directeur ou chef d'équipe du laboratoire qui souhaite bénéficier de la subvention Attractivité.

Le dossier est transmis par le chef de l'établissement tutelle du laboratoire après examen en Conseil scientifique de l'établissement.

Ce dossier doit être accompagné des avis motivés du chef d'établissement, du conseil scientifique, du laboratoire et structures fédératives de recherche, voire des pôles de compétitivité concernés.

Le dossier est adressé par courrier au Directeur scientifique du programme [WISE](#).

Le dossier est impérativement rédigé en français. Seule la partie « projet scientifique » d'un dossier peut être rédigée en anglais.

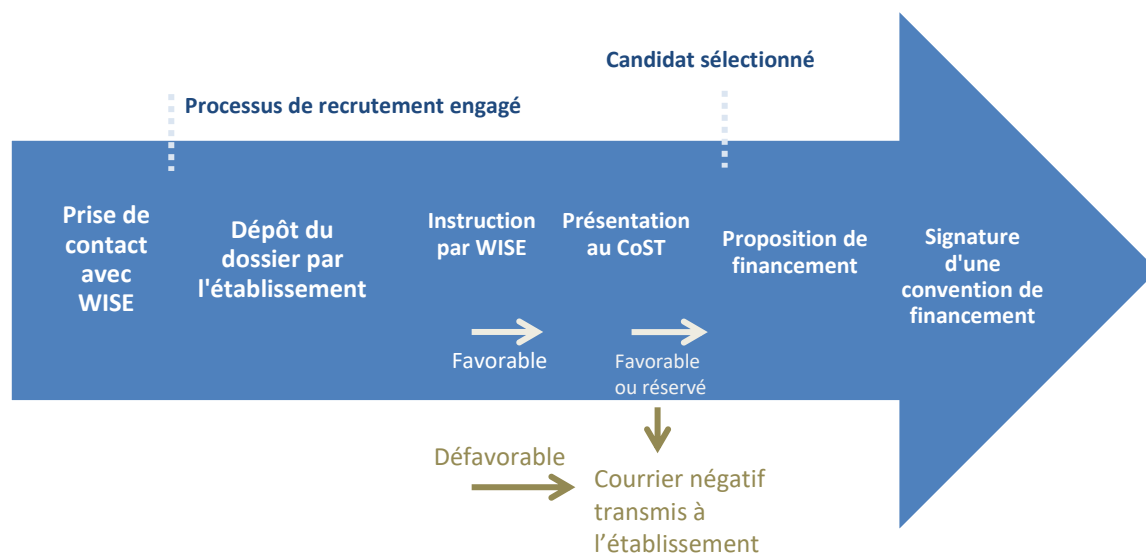
Le dépôt des dossiers peut avoir lieu à tout moment de l'année.

2.5. Critères de sélection

Un contact avec la direction recherche du programme **WISE** dès l'ébauche du projet est indispensable, afin d'évaluer la recevabilité du dossier.

Plusieurs critères seront examinés lors de l'instruction d'un dossier :

- Arrivée dans un laboratoire ligérien d'un ou plusieurs chercheurs extérieurs à la Région, dont l'arrivée au laboratoire génère la création ou la réaffectation de postes de techniciens, ingénieurs, allocataires, etc. (en dehors de tout financement régional) ;
- L'effet-levier induit par l'aide du programme **WISE** pour la venue du chercheur : la mise en place d'un environnement adapté à cette arrivée doit réellement favoriser le choix du chercheur pour intégrer le laboratoire ligérien. De ce fait, il est possible de déposer un dossier au titre de ce dispositif avant d'avoir identifié un candidat ;
- Adéquation de la thématique de recherche avec celles du programme **WISE** ;
- L'excellence scientifique du candidat (lorsqu'il est connu au moment du dépôt du dossier) ;
- Impact(s) sur le laboratoire d'accueil : renforcement d'une équipe ou restructuration des axes de recherche, des priorités scientifiques, traduction sur l'organigramme ;
- Impact(s) sur les relations industrielles du laboratoire ;
- Engagement des tutelles du laboratoire à accompagner le chercheur.



2.6. Instruction des dossiers retenus

Une fois officiellement déposé, le dossier fait l'objet d'une instruction par les membres du CoST du programme **WISE**. Une expertise scientifique extérieure peut être sollicitée.

2.7. Financement des projets

Le financement apporté par le programme **WISE** sera affecté à un seul et unique bénéficiaire : l'établissement chargé de la gestion administrative et financière du projet (le **Bénéficiaire**).

La décision finale relève du **Comité Scientifique et Technique du programme WISE** qui se prononce sur l'établissement bénéficiaire, le laboratoire concerné, les dépenses éligibles et le montant, qui peut être modulé, de la subvention.

Suite à cette décision, une convention pluriannuelle de financement est établie par l'Université d'Angers pour le **Bénéficiaire**, l'Université d'Angers étant l'établissement gestionnaire des projets de ressourcement scientifique, attractivité et de mobilité internationale du programme **WISE**.

Bien que cet appel à projets **Attractivité-WISE** soit à destination des laboratoires ou établissements de recherche, si des entreprises privées étaient partenaires, l'accord de consortium doit permettre d'établir l'absence d'aide indirecte, conformément aux réglementations européennes en vigueur.

2.8. Suivi, évaluation et Communication

Le coordinateur s'engage à fournir un **rapport annuel d'activités**. Ce rapport annuel sera à transmettre à la direction scientifique du programme **WISE** à la date anniversaire du démarrage du projet.

Un **rapport final** (5 à 10 pages) accompagné du visa du directeur du laboratoire sera rédigé **au terme du contrat**. Il sera accompagné des pièces justificatives de dépenses et sera transmis à la direction scientifique dès la fin du projet.

Une restitution au CoST pourra également être organisée à mi-parcours et à l'issue du projet.

Une évaluation sur la base d'indicateurs, qui sont précisés dans les conventions de financement (par exemple, impact sur la labellisation, sur les publications, sur le niveau de reconnaissance et d'attractivité du laboratoire....).

Pour les projets retenus, un résumé « grand public » en français et en anglais sera diffusé sur le site du programme WISE.

Le **Bénéficiaire** s'engage à mentionner le soutien financier du programme **WISE** et de la région sur l'ensemble de ses documents et publications officiels de communication relatifs au projet financé et à faire mention du soutien du programme WISE et de la région dans ses rapports avec les médias.

3. Contacts

Pour tout renseignement :

Direction scientifique du programme WISE

Wise Factory,
7 Rue du Bon Puits, Saint-Sylvain-d'Anjou
49480 VERRIERE EN ANJOU

direction.scientifique@we-n.eu
www.wiseprogram.eu